



BONSAI CLUB de MAULEVRIER

Assemblée Générale

Samedi 22 janvier 2022 à 14 h

Parc Oriental de Maulévrier

Compte rendu

L'assemblée générale du Bonsai Club de Maulévrier s'est tenue le 22 janvier 2022 à 14 heures au siège de l'association au Parc Oriental de Maulévrier en présence de 25 membres :

Etaient présents :

- C SUZE jusqu'à 16 h.
- D ANTIER, J BEJIN, S BERNARDET, M-C BERTRAND, M BOSSOREILLE, M CHAUVIN, L CLAUDEL, D CORABOEUF, G DESANFELICIANO, P DUJARDIN, J-M FARNY, E FEYS, M GODARD, M GODET, C HERMOUET, B JOANNY, Y LAFAURIE, E MAROLLEAU, G MARY, L MERLET, C RODRIGUEZ, F SOUCHEZ, M TURGIS, F VINCENT.

Etaient excusés :

- G BIBEYRAN, M BOUCARD, A CHAZELAS, M GABORIT, E STEVENS, M LAUX, A LECLAIR, O OGER, F PAPIN, D PEARSON, G RAMBAUD, F RAVARD, B TROUILLARD.

Le Président accueille les participants, présente à chacun des vœux de santé pour 2022 et bien après. Il remercie les adhérents qui ont fait le choix de prendre un peu de temps pour cette importante réunion.

Avant d'entamer les débats, il demande si les adhérents souhaitent inscrire des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Ces questions pourront être traitées en fin de réunion, en questions diverses.

A l'issue d'un tour de table, il est décidé de compléter l'ordre du jour des questions suivantes :

- Claude Hermouet demande aide ou remplacement dans sa mission de gestion du site internet.
- Jean Marc Farny souhaite s'exprimer sur le point concernant la valorisation des services rendus aux adhérents. La parole lui sera donnée lors de l'étude de ce point.

Gérard Mary propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1 - Rapports moraux 2020-2021 du Président

Remarque liminaire :

Au regard du contexte exceptionnel lié au Covid, le C.A. proposa aux membres de coupler les assemblées générales 2020 et 2021. 34 membres sur les 34 ayant répondu s'y montrèrent favorables .

Le rapport moral suivant couvre donc les années 2020 et 2021.

Rapport Moral 2020

Le président tient tout d'abord à remercier Jacqueline et Laurent pour leur indéfectible disponibilité, leur rigueur et réactivité tout au long de cette année 2020 (rappelons que, malgré les relances répétées, le bureau cherche toujours une ou un secrétaire pour étoffer sa force de réflexion).

Année 2020 si particulière de part le contexte inédit du premier semestre qui vit les activités du BCM s'interrompent en présentiel le 14 mars pour ne reprendre que le 13 juin. Mais nous y reviendrons.

Suite à la consultation menée en 2019, les membres du BCM ainsi que son conseil d'administration, souhaitaient une année 2020 :

- recentrée sur le bonsaï et sur l'Art du bonsaï,
- concentrée sur nos besoins,
- proposer un programme d'activités dans de bonnes conditions,
- ne pas se disperser tous azimuts.

Recentré, non pas isolé, sur des activités propres à la pratique du bonsaï dans le cadre de séances qui furent structurées de manières didactiques. Les N1 et aspirants N1 furent invités à se retrouver plusieurs samedis matins afin de discuter, échanger et élaborer des stratégies visant d'une part à progresser ensemble, puis d'autre part, en faire bénéficier les membres du BCM. Le tout, dans une ambiance que je qualifierais de calme et détendue.

Parallèlement, le C.A. se réunit une fois par trimestre en présentiel ou à distance, afin de gérer et d'animer sereinement les différents aspects inhérents au fonctionnement d'un club tel que le nôtre.

Une information régulière par mail est le lien récurrent qui permet à chacun d'être informé des actualités du BCM.

Les enseignements 2020 dans la pratique du bonsaï furent les suivants :

Lors d'un 1er stage pour le club, sur un week-end du premier semestre, Jean Croizer (N3 de la FFB) nous dispensa ses précieux conseils.

Nous le retrouvâmes début mars accompagné de Patrick Dujardin (N3 de la FFB), pour animer un stage gratuit s'adressant aux clubs de l'est de la région ouest, avec leur habituelle maestria. Sans autre forme de procès, nous mettrons la faible participation des autres clubs sur le dos du corona,.

Nous regrettons l'annulation du stage sur les genévriers que devait animer Jean Bernard Gallais. Nous le replacerons en 2022.

Afin de poursuivre les échanges durant le confinement, tous les samedis du 4 avril au 30 mai 2020, neuf webinaires rassemblèrent en moyenne 9 membres (avec une pointe à 12) sur des séquences en distanciel de 2 à 4 heures. Cette formule permit de revoir les fondamentaux et de comparer nos pratiques.

Durant la 2ème vague du 14 novembre au 12 décembre 2020, 3 autres visios permirent à 12 membres en moyenne de se retrouver.

Nous avons également participé à cette autre façon de communiquer utilisée par Eric, notre délégué régional, dans le cadre de visioconférences avec les présidents des clubs de l'ouest.

Une corde de plus à notre arc.

Concernant la veille technologique, soulignons la pertinence des documents ou liens sélectionnés par Monique Godet et Marie Cécile qui nous en font profiter.

Après consultation de la direction du parc oriental, écriture et validation d'un protocole sanitaire de reprise, les séances reprirent en présentiel le samedi 13 juin 2020. Le C.A. tient à remercier les membres pour leur discipline et respect des consignes dans ces délicats instants.

Au chapitre des missions :

Le premier semestre vit la mise en route de la mission « gestion du fond documentaire ». Monique Godet et Baptiste, les chargés de cette mission, reçoivent désormais « France Bonsaï », « Bonsaï Focus », « Esprit Bonsaï » et les mettent à notre disposition dans l'armoire. Un cahier de prêts permet de gérer notre riche fond documentaire. La lecture facilite la compréhension et l'assimilation des différentes techniques de notre passion, ne nous en privons pas.

Claude Hermouet et Mathieu effectuent également un travail de fourmis pour tenir régulièrement le site à jour.

Le premier semestre vit la concrétisation de l'opération « polos ». En effet, à l'instar des plus grands clubs (...) le BCM se doit d'être clairement identifié. A cet effet, il fit appel à l'un des plus grands dans sa catégorie, j'ai nommé Guy Bibeyrand. Sur une création initiale de Michel Godard, Guy mena de main de maître cette opération et permit ainsi l'actualisation du BCM dress code.

Au chapitre de la communication :

Afin de signaler plus clairement notre activité aux visiteurs du parc, de nouvelles affichettes sous forme de kakemonos furent créées, réalisées et installées par Michel Godard, notre spécialiste en infographie.

Au sujet des substrats :

La campagne de substrats fut rondement menée. Les quantités demandées, supérieures à 2019, promettent certainement l'arrivée prochaine de très très gros arbres.

Concernant notre collaboration au Salon National du Bonsaï

Hormis la brillante participation de nos membres les plus éminents avec leurs arbres, nous ne pouvons que nous féliciter de cet excellent partenariat. Le directeur, Hervé Raimbault, loua oralement notre participation active à cet événement, mais également dans un mail que chacun put lire.

Cotisation des membres pour le Parc Oriental

Le 28 octobre 2020, lors d'une visio réunissant Hervé Raimbault, la trésorière et le président du BCM, il fut acté une modification de la cotisation versée au parc. En effet, afin de simplifier la formule, lors de leurs adhésions et ce jusqu'au 31 août, les membres du BCM cotiseront les 12€ habituels. Cette cotisation donne accès à une entrée gratuite permanente au parc oriental et à une remise de 20% pour tout achat à la serre, sur présentation de la carte.

A partir du 1 octobre, une nouvelle adhésion ne donnera pas lieu à ce versement, ni aux avantages liés.

Fil rouge 2021

Le dernier trimestre 2020 fut l'occasion de lancer le fil rouge 2021 sur les forêts. Des informations furent délivrées lors des webinaires et un achat de plants à la serre du Parc permit à ceux qui le désiraient de s'équiper.

Le BCM au national

Si l'on se réfère à la parution des résultats de l'assemblée générale de la Fédération Française de Bonsaï (regroupant 95 clubs) du 30 novembre 2020, signalons qu'après le club de Nantes (53 adhérents) et celui de Rouen (45), le BCM arrive en 3ème position avec 37 membres recensés à cette époque.

Rapport Moral 2021

Le président remercie à nouveau Jacqueline et Laurent pour leur indéfectible disponibilité, leur rigueur et réactivité tout au long de cette année 2021 (rappelons que, malgré les relances répétées, le bureau cherche toujours une ou un secrétaire pour étoffer sa force opérationnelle).

Débuts d'année en visio

Dans la droite ligne de l'année 2020, 2021 débuta par 8 séances en visio. La dernière se déroulant le samedi 17 avril 2021.

Les séances en présentiel reprirent avec jauge de 10 personnes le samedi 22 mai avec inscription préalable. Louons la rigueur des adhérents dans cet exercice qui se déroula de manière satisfaisante.

En accord avec la gouvernance du Parc Oriental, le passe sanitaire entra en vigueur pour la séance du 7 août 2021. Les membres se plièrent de bonne grâce à cette nouvelle modalité permettant d'entrer dans le Parc et d'y poursuivre nos activités.

Adhésion 2021

En mai 2021, le C.A. proposa de fixer à 20 € la part de la cotisation 2021 revenant au BCM. 32 des

34 membres ayant répondu à la consultation s'y montrèrent favorables.

Plants pour forêts du Parc Oriental

Les membres qui le souhaitent, acquièrent, à moindre coût, des plants commandés à la serre du Parc Oriental, avec pour objectif de les faire grossir en vue de la constitution de forêts. Affaire à suivre. Patience et culture.

Whats'app

Après discussion, lors du C.A. du 26 mai 2021, un groupe Whatsapp est mis en place et proposé aux membres qui le souhaitent. L'objectif étant de partager sur notre passion commune et nos différentes expériences bonsaï. Les membres intéressés peuvent toujours se manifester auprès de Laurent (06 86 96 72 84 ou par mail : lmerlet@sfr.fr). Chacun veille à en faire une utilisation raisonnée et respectueuse.

Dons du Parc Oriental

Le 27 mars 2021, par tirage au sort, 18 membres volontaires du BCM bénéficièrent gratuitement d'un ou 2 arbres donnés par le Parc Oriental. Ils s'engagèrent à rester au BCM pendant 3 ans afin de suivre les conseils des formateurs du Bonsaï Club de Maulévrier avec l'objectif de l'entretenir et de le développer.

A prendre régulièrement des photos de son évolution et tenir à jour une fiche de suivi des principales interventions effectuées (dates des rempotages, nature du substrat utilisé, dates des tailles, dates des ligaturages, fertilisations utilisées... Etc...).

Et à rapporter cet arbre 1 à 2 fois par an, lors des ateliers, afin d'en observer les évolutions avec les membres du BCM.

Nous remercions le Parc Oriental pour cette initiative inattendue qui permet aux adhérents du BCM d'accompagner des arbres ayant un certain vécu, tout en nous offrant de formidables supports d'études.

Accompagnement des débutants pour l'achat d'un arbre lors du salon national du bonsaï de Maulévrier les 11 et 12 sept 2021

A l'occasion de cet événement, le C.A. proposa un rendez-vous avec des membres du comité technique pour accompagner et conseiller les adhérents souhaitant acquérir des arbres ou de l'outillage utiles à la pratique du bonsaï.

Septembre 2021 : lancement de la nouvelle organisation pédagogique des séances

Remarque liminaire : Afin de cadrer le propos, rappelons la composition du comité technique :

- N3 : Patrick Dujardin
- N1 : Marie Cécile Bertrand, Michel Godard et Laurent Merlet
- Membre : Michel Bossoreil
- Aspirants N1 : Guy Bibeyrand, Jean Marc Fanny, Monique Godet, Claude Hermouet, Gérard Mary, Caroline Rodriguez et Eric Stevens

Volonté du C.A. et fruit du travail mené par le comité technique durant le 1er semestre 2021, une nouvelle organisation pédagogique des séances fut mise en place.

Nos rencontres bi mensuelle proposent désormais, classiquement, 2 samedis types :

Un samedi avec :

- Une matinée d'intégration (8h50 - 12h30), sur inscription, proposée aux membres voulant apprendre ou revoir les bases du bonsaï menée par un duo constitué d'un N1 et d'un aspirant N1. Avec pour objectif de devenir autonome au bout de la 1ère année de participation (soit environ 10 cours).

Nous sensibilisons les adhérents sur le fait que l'assiduité nécessaire à ces matinées vise la progression de chacun.

- Suivie par un après-midi (14h - 17h) en séance libre sur les travaux de saison se référant au calendrier de Marie Cécile + travaux sur les arbres . Encadré par les 'N' et aspirants 'N'.

Notons qu'après un timide début d'inscription, les membres se mobilisèrent en nombre portant le total des inscrits à 17 adhérents.

L'autre samedi avec :

- Une matinée (8h50 - 12h30) réservée au comité technique.
- Suivie par un après-midi (14h - 17h) en séance libre sur les travaux de saison se référant au calendrier de Marie Cécile + travaux sur les arbres . Encadré par les 'N' et aspirants 'N'.

Ce nouveau socle pouvant être modulé au gré des stages et autres expositions venant émailler le calendrier.

Octobre 2021 : Exposition couleurs d'automne

Renouant avec ses classiques, le BCM proposa sa traditionnelle exposition automnale s'adressant aux membres du club qui souhaitaient y prendre part.

La présentation de notre exposition n°2 fut simple mais efficace. En ce beau dimanche ensoleillé, nous profitâmes de l'affluence des visiteurs du parc pour compter par centaines les curieux qui avancèrent sous la halle.

En 2022, le C.A. proposera, plus en amont, les objectifs de cette exposition ouverte à tous les membres.

Toujours au chapitre des expositions, la forêt de hêtres de Marie Cécile fut primée lors de l'exposition inter régionale de St Avertin et sélectionnée pour l'exposition nationale de Vivier-Au-Court (08). Merci à cet éminent membre de porter haut les couleurs du club.

Novembre - décembre : prélèvements et stages

Un escadron du BCM, placé sous la responsabilité de Laurent Merlet, renoua avec le traditionnel piochage des sols caillouteux du bocage deux-sévriens. Quelques belles pièces sont maintenant choyées pour le plus grand bonheur de quelques-uns de nos plus récents adhérents. Comme quoi, un peu de terre, de cailloux, de fer et de bois suffisent...

Jean Croizer (N3 de la FFB) lança cette fin d'année studieuse. Fort de son expertise, quelques arbres trouvèrent une direction un peu plus claire. C'est toujours un plaisir de progresser sous la houlette de Jean qui transmet patiemment ses connaissances.

Puis, le comité technique profita d'une visio avec Jean Marc Ladagnous (N3 et président du collège des juges de la FFB). Une façon différente de se former avec une faible empreinte carbone, de profiter d'une expertise nouvelle, de permettre à la FFB de remplir un de ses rôles et d'explorer un nouveau mode de fonctionnement, un nouveau champ des possibles.

Patrick Dujardin (N3 de la FFB et membre éminent du BCM) paracheva cette période à fort coefficient de matière grise. Un samedi premium pour le comité technique suivi d'un dimanche gold pour les volontaires. Remercions à nouveau Patrick pour l'impulsion donnée aux activités formatrices du BCM.

Ainsi s'achève la lecture des rapports moraux 2020 et 2021.

Le Président propose ensuite à l'assemblée générale d'approuver le rapport moral.

A l'issue d'un vote à mains levées, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2 - Rapport financier de la trésorière

Avec une pointe d'émotion, Jacqueline Bejin, présente son premier rapport financier 2021.

Quelques membres demandent à voir le rapport financier 2020. Le président répond que le C.A. avait fait le choix de passer directement au rapport financier 2021.

Afin de satisfaire les amoureux des chiffres et des calculatrices à grosses touches, le rapport financier 2020 est inclu ci-dessous :

Rapport financier 2020

CATEGORIES	RECETTES	DEPENSES
ASSURANCE		88,73 €
ABONNEMENTS/DOCUMENTATION		476,45 €
COTISATIONS ADHERENTS	2 456,00 €	
ADHESIONS PARC		420,00 €
ADHESIONS FFB		917,00 €
FRAIS DE RECEPTION		114,83 €
FOURNITURES TABLETTES		65,10
PETITES FOURNITURES		41,25
HEBERGEMENT DE SITE		43,06 €
VENTE JUPINERUS	27,00 €	
VENTE POLOS	1 005,00 €	1 013,39 €
VENTE SUBSTRATS	1 679,20 €	1 652,80
STAGE N3	211,00 €	252,04
Solde caisse		5,02
TOTAL	5 378,20 €	5 089,67
ECART		288,53 €
COMPTE COURANT AU 31/12/2020		523,89 €
LIVRET AU 31/12/2019		845,98
VIREMENT EPARGNE		500
TOTAL AVOIR AU 31/12/2020		1 869,87 €

Jacqueline présente les résultats sur la base d'un tableau de synthèse.

Rapport financier 2021

31/12/2021

CATEGORIES	RECETTES	DEPENSES
ABONNEMENT		49
ASSURANCE		88,79
montant adhérents	1792	
ADHESION PARC		444
ADHESION FFB		574,5
BIBLIOTHEQUE		167,6
DIVERS FOURNITURES (secrétariat)		69,07
MAINTENANCE INFORMATIQUE (site)		52,09
SUBSTRATS	1564	1421,6
STAGES J. CROIZER/ P. DUJARDIN	317	418,93
TOTAUX	3673	3285,58

ECART 387,42

COMPTE COURANT AU 31/12/2021 911,31

LIVRET D EPARGNE AU 31/12/2021 1357,64

TOTAL AVOIR AU 31/12/2021 2268,95

Il est précisé qu'il n'existe plus de « caisse » contenant d'argent liquide. Des explications claires sont apportées sur les chiffres exposés.

Jean Marc Farny déplore l'importance de la somme (1357,64€) du livret A. Un bref échange rappelle la situation particulière de ces 2 années.

Le Président propose ensuite à l'assemblée générale d'approuver le rapport financier 2021.

A l'issue d'un vote à mains levées, le rapport financier 2021 est approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, l'assemblée générale donne quitus à madame Bejin pour sa gestion du Bonsaï Club de Maulévrier.

3- Rapport d'orientation 2022

Se Retrouver, s'Organiser, Echanger, Partager, Mutualiser, Se Former, Accompagner.

Ce samedi 26 décembre 2020, à l'heure où j'écris ces mots, je ne sais vraiment pas comment se déroulera cette année 2021. Une des interrogations concernant la vie du Bonsaï Club de Maulévrier porte sur la tenue de notre Assemblée Générale. Moment fort de la vie associative, comme prévu, serons-nous présents en cette fin janvier ou, plus tard, en avril ? Se fera-t-elle par le biais d'internet ? Soyons confiants dans des jours meilleurs.

2020 s'inscrivait dans les enseignements tirés du sondage d'opinions des membres du BCM, réalisé sous la présidence de Jean-Marc Farny. Ces riches informations écrivaient la partition souhaitée par les adhérents.

Le corona bouscula nos prévisions initiales.

Qu'à cela ne tienne, 2022 va nous permettre de mettre en musique :

- Tout d'abord nous retrouver physiquement (en tout bien tout honneur), pour échanger sur le temps qui passe et patiner les arbres, partager nos erreurs instructives, mutualiser nos diverses expériences.
- Ensuite, avec l'appui du calendrier 2022, d'affiner notre organisation tout au long de l'année avec comme pivot le comité technique.
- De préciser notre accompagnement des nouveaux adhérents grâce, entre autres, aux cours d'intégration
- De passer des niveaux
- De dégager une animation et un séquençement clairs des séances
- De faire vivre le fil rouge sur les forêts
- De renouer (si possible) avec notre exposition printanière
- De participer en tant que club au salon national du bonsaï de septembre
- D'impliquer le plus grand nombre à présenter un arbre lors de notre exposition d'automne.

Bref, se recentrer sur ce qui nous réunit, pour, après, porter haut les frondaisons des arbres qui nous fascinent.

Le Président indique que le budget prévisionnel 2022 a été construit sur les bases suivantes :

1 – LES RECETTES

Estimées à 4080 €, les recettes s'appuient sur :

- la cotisation de 40 membres actifs c'est-à-dire 40 adhérents ayant réglé leur cotisation annuelle,
- la vente de substrats
- la vente d'arbres
- la participation aux stages N3.

2 – LES DEPENSES

Les dépenses sont programmées à hauteur de 4800 €. Elles se décomposent comme suit :

- une reconduction des dépenses habituelles (assurance, responsabilité civile, abonnement site)
- les achats de substrats
- l'achat de fraises pour la Makita
- l'achat d'un ordinateur portable équipé du pack office pour les cours intégration et le secrétariat
- l'achat de cartes d'accès au Parc Oriental au prix de 12 €
- le paiement de la cotisations à la FFB de 15,5 € au titre du club
- le paiement de la cotisation FFB de 13 € pour chaque adhérent
- les frais d'inscription au Niv 1 pour 4 membres
- le financement de 3 ateliers avec des n3, des indemnités de déplacement et cadeaux aux formateurs
- l'enrichissement du fonds documentaire avec 3 abonnements à des revues spécialisées (France Bonsaï, Bonsaï Focus et Esprit Bonsaï)
- d'une dotation pour nos représentants au congrès national de Vivier Au Court.

L'équilibre du budget 2019 du Bonsaï Club de Maulévrier est assuré par une affectation des réserves financières de l'association :

- prélèvement exceptionnel de 720 € sur le compte de dépôt ouvert au Crédit Agricole de Maulévrier.

Le projet de budget a été discuté en Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Recettes	2022	2021	Dépenses	2022	2021
			Fournitures secrétariat diverses	70	69,07
Vente de substrats	1600	1564	Achats de substrats + port	1450	1421,6
			Achats de fraises pour Makita	201	
Vente d'arbres,...	100		Achat PC + Pack office	640	
Cotisations adhérents (52 € x 40)	2080	1792	Cartes Parc oriental (12 € x 38)	456	444
			Cotisation club FFB	16	15,5
			Cotisation individuelle FFB (13 € x 40)	520	429
			Cotisation FFB (26 € x 5)		130
			Frais d'inscription Niv 1 et 2 (23 €)	92	
Participation 3 ateliers N3	300	317	Déplacements formateurs N3	245	245
			Frais formateur(repas+cadeau ...)	300	173,93
			Documentation - Abonnements	310	216,6
			Assurance responsabilité civile	100	88,79
			Frais de réception	100	
			Hébergement site Internet	60	52,09
			Frais de conseil et assemblées (AG)		
			Déplacement congrès FFB GB + MCB	240	
Recettes exceptionnelles			Dépenses imprévues		
Résultat	4080	3673	Résultat	4800	3285,58
Déficit (Prélèvement compte courant)	720		Excédent		387,42
Totaux	4800	3673	Totaux	4800	3673
				COMPTE EPARGNE	
				1357,64	
				COMPTE COURANT 31/12/2021	
				911,31	
				TOTAL AVOIR	
				2268,95	

A l'issue d'un rapide échange et de quelques précisions, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2022 arrêté en recettes et en dépenses à 4800 €.

5 - Cotisation 2022

A l'heure actuelle, la situation financière de l'association est saine et l'année s'achève avec un solde positif de l'ordre de 911,31 € sur le compte courant. Les réserves financières du livret A n'ont pas été mobilisées. Elles s'élèvent à 1357,64 €.

Toutefois, le Bonsaï Club de Maulévrier reste très attaché à favoriser la formation des adhérents, le perfectionnement des membres du Comité technique, le renforcement de l'équipe pédagogique. Dans ce contexte, le budget 2022 se donne les moyens de faire face aux dépenses courantes de gestion.

La FFB nous informe que la cotisation de 13 € perçue en 2021, restera au regard des événements, à 13 € pour 2022. Le CA propose de reporter cette réduction sur la cotisation des membres qui sera ainsi de 52 € pour l'année 2022.

La participation 2022 des membres du BCM se décompose donc ainsi :

Cotisation FFB	13 €
Cotisation parc Oriental*	12 €
Part BCM	27 €

Montant total de la cotisation 2022 au BCM = 52 € / par membre

Au regard de ces éléments, le conseil d'administration propose, à l'assemblée générale, de fixer à 52 € le montant de la cotisation 2022.

Patrick Dujardin, fort de ses nombreuses interventions au sein des clubs, souligne à l'auditoire les conditions extrêmement favorables dont bénéficie le BCM pour y développer ses activités.

Il est également rappelé la force de notre partenariat avec la gouvernance du Parc Oriental et de l'importance de notre participation active lors du salon national du bonsaï.

Il appartient à l'assemblée générale de se prononcer, par un vote, sur la fixation du montant de la cotisation annuelle au Bonsaï Club de Maulévrier pour l'année 2022 à 52 €.

* Cette cotisation donne accès à une entrée gratuite permanente au parc oriental et à une remise de 20% pour tout achat à la serre, sur présentation de la carte.

A l'issue d'un vote à mains levées, le montant de la cotisation 2022 est adopté à l'unanimité.

La trésorière demande à chacun le paiement de son adhésion à l'issue de l'A.G..

6 - Calendrier 2022 et programme d'actions

Le président signale que chacun a reçu le calendrier fin décembre 2021. Il précise que cette programmation comprend la fin du cycle des cours d'intégration, les rencontres du comité technique et les 3 stages avec des animateurs N3 de la FFB.

Il émet le vœux que, pour les 2 expositions du BCM, chaque membre se mobilise et prépare un arbre qui sera présenté au public.

La participation du BCM aux 10 ans du salon national du bonsaï organisé par le Parc Oriental les 10 et 11 septembre 2022, est également actée. Mission est confiée à Patrick Dujardin, Marie Cécile Bertrand et Laurent Merlet de manager notre candidature en lien avec Michel Godard.

L'exposition régionale des 7 & 8 mai 2022 à Langueux, verra 4 aspirants, Monique Godet, Caroline Rodriguez, Claude Hermouet et Gérard Mary passer le N1.

Claude Hermouet signale à l'assemblée qu'un nombre important de tablettes est disponible, visibles sur le site du BCM et à disposition des membres en recherches.

7 - Vote du projet de valorisation des services rendus aux adhérents du BCM

Les membres du BCM ont pu étudier ce projet envoyé par mail 3 semaines avant l'A.G..

De manière synthétique, le président explique que cette action vise à favoriser de préférence la vente, l'achat et la transmission d'arbres, poteries entre les membres du BCM, avant que cette ressource ne soit proposée ailleurs.

La discussion s'engage autour des enjeux commerciaux de ce projet et d'une éventuelle concurrence avec la serre du Parc.

Il est rappelé que ce projet ne concerne que les membres du BCM et donc, dans cette configuration, de concurrence il n'y a point.

Une proposition style « vide grenier » avec paiement à l'emplacement est avancée.

Suit la question de « taxer » encore et toujours, pour finalement faire quoi de cet argent ?

Et quelle légitimité le BCM a-t-il pour s'immiscer dans ces transactions ?

Apportant un point de vue à cette question, Yannick Lafaurie précisa que, justement, le BCM à toute la légitimité nécessaire car il rassemble des personnes mues par un centre d'intérêt commun : la pratique du bonsaï.

Patrick Dujardin qui pratiqua cette formule lors des nombreuses années de sa présidence du club de Rouen précisa :

- que la vente d'arbres planifiée sur le calendrier annuel était un moment attendu par les membres de son club,
- que la ressource interne était optimisée,
- qu'il n'avait, par ce biais, augmenté la cotisation qu'une fois, au passage de l'euro,
- qu'une partie des frais engendrés par les déplacements collectifs en bus aux expositions ou autres visites de pépinières, étaient couverts,
- que les plus gros vendeurs sont également les plus généreux financeurs du club.
- que cela limitait les transactions « sous le manteau » en les instituant clairement, au grand jour.

Il émet cependant une réserve sur le fait que les 10% perçus par le club soit 5% du vendeur et 5% de l'acheteur.

Afin de favoriser l'acquisition, il suggère que les 10% soient à la charge du vendeur.

Le débat se poursuit sur l'utilisation des fonds récoltés. Hormis les éléments fournis par Patrick Dujardin, Marine Turgis émet la pertinente hypothèse de les attribuer à une action semblable à celle des genévriers acquis à demi tarif suite au résultat positif de l'organisation de l'exposition régionale de 2019.

Jean Marc Farny, affichant une forme étincelante, nous lit une proposition écrite sur l'aspect « cessation d'activité » et gestion de la transmission de collection qui se posera un jour ou l'autre pour chacun d'entres-nous.

Après une écoute attentive des débats, le président soumet le projet au vote de l'assemblée avec les modifications suivantes :

- les 10% perçus par le club seront à charge du vendeur,
- ajout du volet « cessation d'activité » et gestion de la transmission de collection.

A l'issue d'un vote à mains levées, la proposition est adoptée par 13 voix / 25.

Elle sera donc ajoutée au règlement intérieur.

8 - Réponses aux questions non inscrites à l'ordre du jour

Claude Hermouet demande aide ou remplacement dans sa mission de gestion du site internet. Personne ne se signalant, le C.A. remercie Claude Hermouet de poursuivre sa mission en l'invitant à s'appuyer un peu plus sur la jeunesse et les compétences de Mathieu Laux.

9 - Élection du conseil d'administration

Gérard Mary présente les enjeux de l'élection, les conditions de son déroulement. Il rappelle l'article 13 des statuts de l'association qui stipule qu'elle « est dirigée par un conseil d'administration de 4 membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale de l'association. Les membres sont rééligibles dans la limite de 3 mandats ». Tous les 2 ans, l'assemblée générale est appelée à élire un nouveau Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

Le Conseil d'administration comprend 4 membres classés selon l'ordre d'importance suivant :

- le Président,
- le Trésorier,
- le Vice-Président,
- Le Secrétaire.

En application des dispositions de l'article 11 § 11, « l'élection des membres du conseil se fait à bulletins secrets ».

Les opérations seront menées par l'actuel Président assisté d'un scrutateur choisi parmi les derniers arrivants dans l'association à savoir Damien Coraboeuf.

ELECTION DU PRESIDENT

Gérard Mary demande, ensuite, à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Président ? »

Gérard Mary pose sa candidature au poste de Président. A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 24 votes valables. Ont obtenu :

- Gérard Mary : 22 voix,
- Laurent Merlet : 1 voix,
- Yannick Lafaurie : 1 voix.

Gérard Mary est élu à la fonction de Président du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.

ELECTION DU TRESORIER

Gérard Mary demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Trésorier ? »

Jacqueline BEJIN pose sa candidature au poste de Trésorière.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 24 votes valables. Ont obtenu :

- Jacqueline BEJIN : 21 voix,
- Yannick Lafaurie : 2 voix,
- Abstention : 1 voix.

Jacqueline BEJIN est élue à la fonction de Trésorière du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Gérard Mary demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Vice-Président ? »

Laurent MERLET pose sa candidature au poste de Vice-Président.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 24 votes valables. Ont obtenu :

- Laurent MERLET : 23 voix,
- Abstention : 1 voix.

Laurent MERLET est élu à la fonction de Vice-Président du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.

ELECTION DU SECRETAIRE

Gérard Mary demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Secrétaire ? »

Yannick Lafaurie propose sa candidature pour occuper le poste de Secrétaire.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 24 votes valables. Ont obtenu :

- Yannick Lafaurie : 21 voix,
- Jean Marc Farny : 2 voix,
- Nul : 1 voix.

Yannick Lafaurie est élu à la fonction de Secrétaire du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.

A l'issue des élections, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Président : Gérard Mary,
- Trésorière : Jacqueline Bejin,
- Vice-Président : Laurent Merlet,
- Secrétaire : Yannick Lafaurie.

Gérard Mary précise que le nouveau règlement intérieur prévoit de nommer des Chargés de Missions.

Les Chargés de Missions auprès du Conseil d'administration :

FONCTIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Gestion des achats groupés et du matériel	Laurent MERLET	Mathieu LAUX
Gestion du Site INTERNET	Claude HERMOUET	Mathieu LAUX
Gestion du Fonds documentaire	Baptiste TROUILLARD	Monique GODET
Gestion de la participation du BCM à l'exposition du Salon National du Bonsaï des 10 et 11 sept 2022	Patrick Dujardin Marie Cécile Bertrand Laurent Merlet Michel Godard	

L'assemblée générale prend acte de ces reconductions ou nominations. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale du Bonsaï Club de Maulévrier est close.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance accordée au nouveau Conseil d'administration qui s'attachera à poursuivre un projet résolument tourné vers les adhérents et le bonsaï.

A l'issue de l'assemblée générale, les adhérents seront invités à régler leur cotisation 2022.

Compte rendu rédigé par Gérard Mary
Fait à Cholet le 23/01/2022

Le président Gérard Mary

